

ERIC BOTHOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

COMMUNIQUÉ

Lannion, le 17 mai 2025

Le Député Eric Bothorel chargé, par le Premier ministre, d'une mission sur le régime juridique des bénévoles du sauvetage en mer.

À la suite de l'accident mortel du coquillier BREIZ, survenu lors d'une opération de remorquage le 14 janvier 2021, la mise en examen de membres de la station de Ouistreham de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) a questionné à nouveau le monde du sauvetage en mer.

Cet événement, parmi d'autres, soulève la question de l'adaptation du régime actuel de protection juridique des bénévoles sauveteurs en mer.

Eric Bothorel, député des Côtes d'Armor, mais aussi ancien bénévole de la SNSM, s'était mobilisé sur ce sujet depuis de nombreuses années. Il avait régulièrement interrogé les ministres sur cette nécessaire évolution juridique.

De la mort de trois bénévoles de la SNSM, au large des Sables d'Olonne à la poursuite de bénévoles de la SNSM de Ouistreham devant le tribunal maritime du Havre, c'est toute la grandeur et les immenses difficultés de la mission de la SNSM.

A la suite de ces drames et au vu du nombre d'alertes exprimées par les présidents de stations de sauvetage en mer, il semble aujourd'hui fondamental de faire évoluer le régime juridique de la responsabilité pénale des bénévoles **afin de sécuriser leur statut**. J'ai moi-même, dans un communiqué de presse datant d'avril 2024, émis mon soutien aux sauveteurs de la SNSM et exprimé mon souhait de mettre en place « une protection fonctionnelle » pour les bénévoles.

Le sujet de la sécurisation du statut des sauveteurs en mer, qui sauvent plus de 7000 vies humaines tous les ans, **est primordial**. Primordial pour eux qui interviennent toute l'année, sans discontinuer, et ce, dans des situations d'urgence.

Comme je le dis depuis des années, **il est impératif de protéger ceux qui nous protègent**.

Dans ce contexte, le Premier ministre, François BAYROU m'a nommé en mission parlementaire auprès de Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche de France. Il s'agira de **conduire les consultations, analyses et propositions nécessaires sur cette problématique de la protection des bénévoles de la SNSM et des autres acteurs bénévoles du sauvetage en mer**.

ERIC BOTHOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

Dans son courrier, le Premier ministre précise que l'objectif principal de cette mission sera de poursuivre les analyses sur les bases de recommandations du rapport d'information n° 81 (2019-2020) de Monsieur Didier MANDELLI sur le sauvetage en mer, déposé le 22 octobre 2019 au bureau de l'Assemblée nationale. Cette mission prendra la forme d'**un rapport de propositions sur l'adaptation du régime de la responsabilité pénale des collaborateurs occasionnels du service public en matière de sauvetage en mer.**

Le sauvetage en mer fait incontestablement partie du patrimoine des Bretons, qui savent que la mer a eu bien trop souvent le goût des larmes.

En tant qu'ancien bénévole de la SNSM de Loguivy-de-la-Mer, être chargé de cette mission me fait particulièrement honneur. Et je commencerai évidemment par rendre visite aux bénévoles du Canot Tous Temps SNS 090 Zant Ivy de la Station de Loguivy.

Je vais très rapidement rencontrer les bénévoles de la SNSM et des sauveteurs en mer présents sur tout le territoire français, dans le but de mesurer les attentes de chacun et de leur proposer le statut et la protection que nous leur devons.

Les 27 422 personnes prises en charge par la SNSM lors de ses 9 256 interventions de sauvetage, peuvent toutes en témoigner !



ERIC BOTHOREL

Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor



Contact presse : contact@ericbothorel.bzh – 02 96 37 03 23 – 06 40 52 49 76